

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° AR2025-32 désignation de M. Pascal GOUHOURY, en qualité de représentant du Président de la Commission d'appel d'offres (CAO) du 11 mars 2025

*VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Comité syndical n° DCS2021-019 du 15 septembre 2021, portant élection des membres de la CAO de Seine-et-Marne Numérique,*


CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur Olivier LAVENKA, Président, pour siéger la CAO lors de sa réunion du 11 mars 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Pascal GOUHOURY, délégué du département de Seine-et-Marne, est désigné en qualité de représentant du Président de la CAO qui se réunira le 11 mars 2025, en lieu et place du Président de Seine-et-Marne Numérique, M. Olivier LAVENKA.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département et publié au recueil des actes administratifs de Seine-et-Marne Numérique.

Fait à Melun, le 6 mars 2025



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne
Numérique